

République française
YONNE
SAINT-MORE

Séance du lundi 18 mai 2026

Date de la convocation :
07 mai 2026

Le dix-huit mai deux mille vingt-six, l'assemblée, régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Domnin BENOIT,

**Membres en
exercice : 9**

Présents : 9

Votants : 9

Présents : Domnin BENOIT, Sylvie WEGMANN, Bruno BARBON, Catherine MILLEREAUX, François MARTIN, Philippe DESLANDRES, Thomas MILLEREAUX, Anne-Sophie CULLIERE, Cindy GUET

Représentés :

Excusés :

Absents :

**Secrétaire de
séance :**

Sylvie WEGMANN

DE_2026_041 - Objet : Tarifs du vide greniers

Suite à la réunion de la commission des manifestations, Monsieur le Maire présente les tarifs des boissons, de la restauration et des emplacements du vide greniers qui aura lieu le dimanche 24 mai 2026.

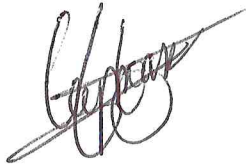
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE des tarifs suivants :

Buvette	Tarifs
Coca-Cola, Oasis, Perrier, Orangina	2.00€
Eau (50cl)	1.00€
Bière	3.00€
Vin rouge, rosé, blanc (verre)	2.00€
Kir	3.00€
Café/Thé	1.00€
Restauration	
Barquette frites	2.00€
Barquette frites/ (saucisse ou Espelette)	5.00€
Sandwich (saucisse ou Espelette)	4.00€
Parts gâteaux sucrés/salés	1.00€
Croissant	2.00€
Autres	
Consigne de verre	1.00€
Ticket de tombola	1.00€
Emplacement	2.00€/m linéaire
Vente de surplus	
Paquet de 10 saucisses	9.00€
Paquet de 14 saucisses d'Espelette	19.00€
Saucisse à l'unité	1.00€
Saucisse d'Espelette à l'unité	1.50€
Frites 5kg	10.00€

Les denrées alimentaires non utilisées lors de la manifestation et encore propres à la consommation et conservées dans les conditions réglementaires, pourront être revendues à l'issue du vide-greniers afin de limiter le gaspillage alimentaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an et que dessus ont signés tous les membres présents.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Domnin BENOIT



République française
YONNE
SAINT-MORE

Séance du lundi 18 mai 2026

Date de la convocation :

07 mai 2026

Le dix-huit mai deux mille vingt-six, l'assemblée, régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Domnin BENOIT,

**Membres en
exercice : 9**

Présents : Domnin BENOIT, Sylvie WEGMANN, Bruno BARBON, Catherine MILLEREAUX, François MARTIN, Philippe DESLANDRES, Thomas MILLEREAUX, Anne-Sophie CULLIERE, Cindy GUET

Présents : 9

Votants : 9

Représentés :

Excusés :

Absents :

**Secrétaire de
séance :**

Sylvie WEGMANN

DE_2026_042 - Objet : Cadeau de tombola pour le vide greniers 2026

Le vide greniers de SAINT MORE aura lieu le dimanche 24 mai 2026.

Une tombola est organisée ce jour. Il est proposé cette année d'offrir un "gros lot " : un Air Fryer PHILIPS d'un montant de 159.99€ TTC de chez Hyper U AVALLON.

Un 1er gros lot a été offert par la société SOLOMAT.

M. Le Maire demande au conseil s'il y a nécessité d'acheter un 2nd lot pour la tombola.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

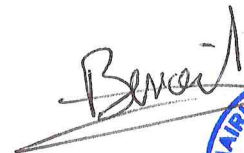
- REFUSE cette proposition d'acheter un Air Fryer PHILIPS d'un montant de 159.99€ TTC.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an et que dessus ont signés tous les membres présents.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Domnin BENOIT



République française
YONNE
SAINT-MORE

Séance du lundi 18 mai 2026

Date de la convocation :

07 mai 2026

Le dix-huit mai deux mille vingt-six, l'assemblée, régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Domnin BENOIT,

**Membres en
exercice : 9**

Présents : 9

Votants : 9

Présents : Domnin BENOIT, Sylvie WEGMANN, Bruno BARBON, Catherine MILLEREAUX, François MARTIN, Philippe DESLANDRES, Thomas MILLEREAUX, Anne-Sophie CULLIERE, Cindy GUET

Représentés :

Excusés :

Absents :

**Secrétaire de
séance :**

Sylvie WEGMANN

DE_2026_043 - Objet : Devis diagnostic amiante "Chalet de la Cure"

Concernant le dossier des falaises,

Après avoir rencontré le propriétaire du Chalet de la Cure, ce dernier est d'accord pour le rachat de son terrain avec le bâtiment par la commune.

Afin de lancer le projet, il est nécessaire de produire un maximum de devis afin de débloquent les aides : diagnostic amiante puis devis pour retrait amiante et devis pour démolition...

Il est donc nécessaire de contacter un organisme habilité afin de réaliser un diagnostic amiante au Chalet de la Cure.

Le montant du devis auprès de la société AGENDA DIAGNOSTIC s'élève à 4 944.00€ TTC pour le diagnostic amiante dans le bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE le devis de la société AGENDA DIAGNOSTIC pour un montant de 4 944.00€ TTC pour le diagnostic amiante dans le bâtiment ;
- CHARGE le Maire de signer le devis ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an et que dessus ont signés tous les membres présents.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Domnin BENOIT



République française
YONNE
SAINT-MORE

Séance du lundi 18 mai 2026

Date de la convocation :

07 mai 2026

Le dix-huit mai deux mille vingt-six, l'assemblée, régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Domnin BENOIT,

**Membres en
exercice : 9**

Présents : 9

Votants : 9

Présents : Domnin BENOIT, Sylvie WEGMANN, Bruno BARBON, Catherine MILLEREAUX, François MARTIN, Philippe DESLANDRES, Thomas MILLEREAUX, Anne-Sophie CULLIERE, Cindy GUET

Représentés :

Excusés :

Absents :

**Secrétaire de
séance :**

Sylvie WEGMANN

DE_2026_044 - Objet : Acquisition amiable du "Chalet de la Cure"

En vue des travaux à réaliser sur les falaises de SAINT MORE, il a été proposé d'acquérir l'ancien restaurant "Le Chalet de la Cure" afin d'avancer le dossier de protection des falaises. Cette décision avait été validée par l'ancien conseil municipal.

Aujourd'hui, du fait du changement d'équipe, il est nécessaire de confirmer cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ACCEPTE l'acquisition amiable du Chalet de la Cure ;
- CHARGE Le Maire de signer tout document relatif à ce dossier ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an et que dessus ont signés tous les membres présents.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Domnin BENOIT

